



Le Lien Municipal

Octobre 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

COMPTE RENDU AFFICHE LE 09 octobre 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 31 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, M. Joël BALLAS, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, M. Sylvain RIVORY

Membres absents excusés : Mme Camille BRUYAS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2025, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui se résument comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>
<p><u>Dépenses</u> : - 7.873,00 € Chapitre 21 : - 7.873,00 €</p> <p><u>Recettes</u> : - 7.873,00 € Chapitre 021 : - 17 363,00€ Chapitre 010 : + 3.690,00 € Chapitre 013 : + 800,00 € Chapitre 016 : + 35.000,00 €</p>	<p><u>Dépenses</u> : 9.081,00 € Chapitre 011 : + 327,00 € Chapitre 012 : + 22.558,00 € Chapitre 65 : + 3.985,00 € Chapitre 66 : + 337,00 € Chapitre 73 : - 7763,00 € Chapitre 023 : - 17 363,00€</p> <p><u>Recettes</u> : 9.081,00 € Chapitre 70 : + 10.350,00 € Chapitre 73 : - 17,00€ Chapitre 74 : - 4.652,00 € Chapitre 75 : + 3.400,00 €</p>

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La convention a ainsi pour objet :

- Rappeler les besoins prioritaires sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;
- De définir les modalités de gouvernance au service de ce projet stratégique global ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante (voir annexe) par une mobilisation des cofinancements ;

D'améliorer l'existant et / ou de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (plans d'actions petite enfance et enfance jeunesse figurant en annexe).

Pour la petite enfance qui relève de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération, 2 axes prioritaires

- Renforcer l'offre de garde sur les bassins de vies de l'agglomération en tension en veillant à l'équilibre entre accueil individuel et collectif et structures publiques et privées

Renforcer l'information sur les modes de garde et le volet de l'accompagnement à la parentalité à destination des familles

Pour l'enfance et la jeunesse qui relèvent de la compétence des communes, les axes prioritaires sont déclinés par bassin de vie soit:

Secteur de Vienne

- Axe prioritaire 1 : Maintenir le niveau d'offre d'activités socioculturelles et de loisirs enfance actuel et les modalités de coordination en lien avec le Projet éducatif de la commune de Vienne

Axe prioritaire 2 : Renforcer l'accompagnement, l'insertion des jeunes et travailler la mobilité inter quartiers

Secteur de Chasse-sur-Rhône

- Axe prioritaire 1 : renforcer l'accès aux activités et sorties culturelles et de loisirs à destination des enfants en pensant la place des familles

Axe prioritaire 2 : Poursuivre l'accompagnement des jeunes sur l'orientation, l'insertion, l'engagement citoyen et associatif et la mobilité pour faciliter leur autonomie

Secteur de Pont-Évêque

- Axe prioritaire 1 : Mobiliser les parents sur leur parentalité : aller-vers les familles pour informer, sensibiliser, responsabiliser les parents à travers des thématiques spécifiques répondant aux besoins et attentes du public sur la parentalité
- Axe prioritaire 2 : Renforcer le maillage des acteurs : se coordonner pour assurer une veille, une médiation et un accompagnement suivi dans la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes du territoire

Axe prioritaire 3 : Favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants, adolescents avec les parents : développer des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des familles pour lutter contre le décrochage scolaire et prévenir la délinquance





Le Lien Municipal

Octobre 2025

Axe prioritaire 4 : Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes avec la famille : accompagner les jeunes et leurs parents dans l'orientation scolaire et professionnelle, la découverte des métiers, la recherche de stage et de contrat d'apprentissage en appliquant le principe du « faire avec »

Bassin de vie des 5 vallées

- Axe prioritaire 1 : Conforter l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et des familles et renforcer la qualité des activités pour favoriser l'accueil de tous les publics

Axe prioritaire 2 : Conforter l'accès à l'offre jeunesse en termes de loisirs, de citoyenneté et de prévention en lien avec les difficultés de mobilité des jeunes

Bassin de vie de la rive droite

- Axe prioritaire 1 : Optimiser l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et développer l'accompagnement des familles

Axe prioritaire 2 : Proposer aux enfants et aux jeunes des activités solidaires, culturelles, sportives et associatives. Les informer sur les dispositifs existants en termes d'insertion, de prévention et de santé

Bassin de vie de la Sévenne

Axe prioritaire 1 : Diversifier l'offre d'accueil de loisirs à destination des enfants et des familles de la Sévenne

Bassin de vie du Saluant

- Axe prioritaire 1 : Adapter les offres d'accueils de loisirs aux besoins des familles en lien avec l'évolution de la population
- Axe prioritaire 2 : Promouvoir des actions d'accompagnement à la parentalité
- Axe prioritaire 3 : Améliorer et renforcer l'offre destinée aux jeunes de 11 à 17 ans
- Axe prioritaire 4 : Développer les liens entre professionnels

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à la présente délibération

OBJET : ACQUISITIONS DE PARCELLES ENTIERES NECESSAIRES AU CONTOURNEMENT DU VILLAGE DE LONGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet du contournement de Longes financé par le Département du Rhône et par Vienne Condrieu Agglomération. L'achat des parcelles nécessaires relève de la commune, le remboursement des frais d'acquisition sera remboursé par l'Agglo à hauteur de 60.000 €.

Dans un premier temps, l'acquisition s'est portée sur des parcelles entières nécessaires à la voirie ou pour réaliser des échanges de terrains. Ces acquisitions sont présentées ci-dessous :

PROPRIETAIRE	N° PARCELLE	PRIX
DEZARNAUD Thérèse	AK148	7.722,00 €
Consorts ROUX	AK509	16.500,00 €
GROS Monique	AK147	8.965,00 €
ODIN Laurent	AK748	5.680,00 €
ODIN Laurent	AK750	534,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la commune des parcelles de terrain tel que décrit ci-dessus
- Dit que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la réalisation de ces opérations





OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 35 000 € POUR FINANCER LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LE TOIT DE L'ECOLE COMMUNALE

Considérant l'intérêt écologique, économique et pédagogique de doter l'école communale d'une installation photovoltaïque contribuant à la transition énergétique, la commune s'est engagée efficacement dans ce projet, dont la mise en service est prévue avant octobre 2025.

Le plan de financement de l'opération, d'un montant total de 35 921,16 € TTC, nécessite de recourir à l'emprunt afin de ne pas faire peser l'intégralité de cette dépense sur l'exercice 2025.

Conseil municipal décide d'approuver la souscription d'un emprunt d'un montant de 35 000 € destiné à financer la pose de panneaux solaires sur le toit de l'école communale et autorise Monsieur le Maire à signer avec La Caisse d'épargne Rône Alpes la convention relative à ce prêt, dans les conditions suivantes :

- o Montant: 35 000 €,
- o Durée : 10 ans,
- o Périodicité des échéances : Trimestrielle
- o Taux : fixe dans la limite du taux plafond de 3,44%
- o Mode d'amortissement : Progressif à échéances constantes
- o Frais de dossier : 200 €

Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H00

COMMISIONS & QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION AGRICULTURE

Point de situation : Dermatose Nodulaire Bovine dans le Rhône

La dermatose nodulaire bovine (DNB), maladie virale affectant principalement les bovins, fait l'objet d'une surveillance accrue dans notre région. Transmise par des insectes piqueurs, elle provoque des lésions cutanées, de la fièvre et peut entraîner des pertes économiques importantes pour les éleveurs.

À ce jour, aucun cas n'a été confirmé dans le Rhône, mais des foyers ont été signalés dans plusieurs départements voisins. Les services vétérinaires restent mobilisés et des mesures de prévention sont mises en place, notamment la vigilance dans les élevages et, selon les zones, la vaccination.

La vaccination sur la commune est maintenant terminée depuis le 15 octobre 2025. Les cas suspects recensés sur notre territoire ont tous été levés.

Les Jeudis de la transmission :

Les Jeudis de la transmission sont de retour, de décembre 2025 à février 2026. L'objectif de ces temps forts est de sensibiliser et d'informer sur les différents dispositifs d'accompagnement disponibles, tant pour les porteurs de projet que pour les futurs cédants, les élus ou encore les partenaires (Chambres d'agriculture Isère et Rhône, ADDEAR, MSA, SAFER).

Lutte contre l'ambroisie :

Elle se poursuit avec le déploiement dans le département de l'Ophraella communae, un coléoptère ressemblant à une petite punaise brune aux ailes zébrées. Originaire d'Amérique du Nord, comme l'ambroisie, cet insecte s'implante progressivement sur notre territoire.

Un rapport d'expertise collective publié en 2019 par l'ANSES concluait qu'Ophraella pourrait représenter un agent de lutte biologique ciblée très efficace contre cette plante au pollen hautement allergisant.

CCAS

Animation sécurité routière



CCAS

Animation sécurité routière

- Vendredi 24 octobre, de 15h à 17h, une animation sur la sécurité routière sera proposée à l'école, à destination des enfants de 7 à 14 ans.

Samedi matin 25 octobre, cette même animation sera ouverte aux jeunes de plus de 25 ans ainsi qu'à nos aînés de plus de 60 ans.

Cette demi-journée est organisée avec le soutien et la participation de la préfecture du Rhône et de Groupama, qui offrira un stage de conduite à l'un des participants lors de la tombola.

Concours de belote 2025

Le concours de belote aura lieu le 09 novembre 2025 est en cours d'organisation par l'équipe du CCAS. Comme chaque année, il vise à offrir un moment de convivialité ouvert à tous.

Voirie

Les travaux d'enfouissement des réseaux, route de La Planche, touchent à leur fin. La dépose des candélabres est prévue pour la semaine 45. Les dernières réserves du chantier sont en cours de suivi et seront levées dans les meilleurs délais.

L'accès au GAEC du Griffoney est rendu difficile par la dégradation du chemin. Un devis de l'entreprise CHAVASSIEUX TP a été reçu et accepté par l'équipe municipale afin de permettre une remise en état rapide

Cérémonie des anciens combattants

Comme chaque année, la cérémonie de Remillieux du 20 septembre 2025 a été un succès, avec la présence de 28 personnes.

Le 11 novembre prochain se tiendra la cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix, et d'hommage à tous les morts pour la France.

Les personnes qui le souhaitent peuvent participer à ce moment de mémoire en partageant un témoignage, une lettre ou quelques mots. (Des lecteurs seront à disposition si besoin.)

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nouvelle Charte du parc du pilat

Une réunion de présentation de la nouvelle charte du Parc du Pilat aura lieu le mardi 18 novembre à 20h.

Divers

Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur la présence de plus en plus fréquente de bouteilles de protoxyde d'azote.

L'usage détourné de ce gaz, répandu notamment dans le milieu festif, est en forte recrudescence chez les collégiens, lycéens et étudiants. Une consommation répétée, voire quotidienne, peut entraîner des dommages graves sur la santé. La municipalité appelle à la vigilance collective.

Le bureau de l'AJCL a été renouvelé pour une nouvelle période. Vous pouvez consulter la composition du nouveau bureau sur le site internet de la commune.

LES QUESTIONS DIVERSES SE SONT TERMINEES A 23H20

**La prochaine séance du Conseil aura lieu le 18 novembre 2025
L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINEE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h20**



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre prochain se tiendra la cérémonie de commémoration de la Victoire et de la Paix, et d'hommage à tous les morts pour la France.

Les personnes qui le souhaitent peuvent participer à ce moment de mémoire en partageant un témoignage, une lettre ou quelques mots. (Des lecteurs seront à disposition si besoin.)

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie.

CONCOURS DE BELOTE



ORGANISE PAR
La commission communale
d'action sociale
DE LONGES

LE DIMANCHE 09 NOVEMBRE A 14 H

SALLE D'ANIMATION DE LONGES

1er LOT : 2 MOITIES CHEVREUILS

2ème LOT : 2 PANIERS GARNIS

3ème LOT : 4 BOUTEILLES D'APERITIF

TOUTES LES DOUBLETTES SONT PRIMEES

3 PARTIES DE 16 DONNES
AUX PLUS HAUTS POINTS

INSCRIPTIONS : 16€ par doublette

